



Article

p.7

La prise en compte par le droit de la spécificité de l'organisation et (ou) de la pratique des activités sportives p.7



Textes

p.17

• *Textes reproduits* p.17
Décret n° 2004-76 du 20 janvier 2004 pris pour l'application de l'article 261 du code général des impôts relatif à la gestion désintéressée des organismes agissant sans but lucratif et modifiant l'annexe II à ce code

• *Textes signalés* p.20



Jurisprudence

p.27

• *Décisions signalées* p.27

• *Décisions commentées* p.41

- Conseil d'Etat, section du contentieux, 4 février 2004 p.41

- Cour de cassation, chambre sociale, 14 janvier 2004 p.47

- Cour de cassation, chambre criminelle, 2 septembre 2003 p.58



Dossier Pratique

p.63

La fiscalité du mécénat : de nouvelles opportunités de financement pour le mouvement sportif



Questions des Lecteurs

p.71

- Pluriactivité - Arrêt du travail - Indemnités journalières de sécurité sociale - Régime applicable p.71

- Fédérations sportives - Assurances - Contrats collectifs - Appel à la concurrence p.73

- Contrat à durée déterminée - Insuffisance de résultats - Rupture avant terme p.74

- Contrat à durée indéterminée - Inaptitude professionnelle - Licenciement pour faute grave (non) p.75

- Chèque-emploi associatif - Champ d'application - Modalités pratiques - Décret n° 2004-370 du 27 avril 2004 p.76

- Frais de médecine du travail - Prise en charge - salariés à employeurs multiples p.78



Abécédaire

Régulation **p.81**

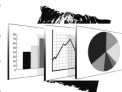
p.81



Idées Reçues

Y'a plus de bénévoles **p.85**

p.85



Le Point sur...

La crise financière du football en Europe :
Quelle exception française ? **p.87**

p.87



Au fil du temps

• *Echos du temps passé*
Cheval et sport, les courses au cirque dans
la Rome antique **p.103**

p.103

p.103



Au fil des pages

• *Vient de paraître* **p.115**
p.115

p.115

• *Comptes-rendus* **p.117**

p.117